



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200622-DEC-AG-20-028-
DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Décision du 22 juin 2020

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391
DU 1^{ER} AVRIL 2020

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE SUR LA ZAE D'ERBAJOLO**

Le Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1- alinéa 2 ;

Vu la consultation lancée le 19 mai 2020 ;

Vu les deux offres reçues par voie électronique et l'analyse des offres correspondante ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à EWAM (SIRET : 50404135100025), sis 63009 Lyon, pour un montant de 67 000 € HTVA ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget ;

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 JUIN 2020**
et publication ou notification
du **26 JUIN 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification